

19) 6°) RECRUTEMENT de deux FEMMES de SERVICE pour l'ECOLE MATERNELLE du BUTOR

Le MAIRE. - Je vous donne lecture d'une lettre que je reçois à l'instant de Madame la Directrice de l'Ecole Maternelle du Butor.

Ma et soumis à l'approbation de M. le Préfet H. Buis le 14-10-52 P. le Secrétaire Général le Chef de Division délégué signé: Brissel

Saint-Denis, le 11 Septembre 1952

Madame BELON René
Directrice de l'Ecole Maternelle du Butor
(Saint-Denis)

à Monsieur le MAIRE - SAINTE-DENIS

Approuvé H. Buis le 14-10-52 P. le Préfet de par de la Secrétaire Générale signé: Charbonneau

Monsieur le Maire,

L'école que je dirige comptant depuis le 9 courant deux sections maternelles de plus et ne disposant que d'un personnel assez réduit pour assumer toute la besogne j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me donner deux autres femmes de service. Actuellement, deux femmes seulement s'occupent des enfants. Pour 7 classes ce nombre devient véritablement insuffisant.

Dans l'espoir, que vous voudrez bien donner une suite favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, avec mes remerciements anticipés, mes meilleurs salutations./.

Signé: R. BELON.

Le MAIRE. - Pour permettre le recrutement des deux femmes de service qui s'avère très urgent je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer un virement au chapitre 20, de l'article 7 " Indemnité à un Professeur d'anglais" à l'article 4 " Salaire des gens de service". Soit la somme de sept mille deux cents francs (7.200)

Adopté à l'unanimité.